

# Parc national de forêts

## Orientation 14. Mettre en tourisme le territoire

*Dans un contexte de concurrence marquée des espaces naturels labellisés et de massifs forestiers, la mise en tourisme de la forêt est exigeante. À cela s'ajoutent la banalisation des forêts peu évocatrice d'un milieu naturel d'exception et un certain manque de culture forestière de la part des clientèles françaises qui imposent de travailler sur la médiation et l'accessibilité.*

*Le Parc national présente des patrimoines riches et variés mais souffre d'un manque de notoriété et d'attractivité lié à l'absence d'une identité touristique en tant que destination de séjour. La dispersion de l'offre touristique existante s'ajoute à ce constat et ne peut permettre une mise en tourisme homogène et attractive. La fréquentation touristique aujourd'hui repose majoritairement sur le tourisme de passage, les résidences secondaires et le tourisme cynégétique.*

*Si l'accès au Parc national est aisé avec les cinq sorties des autoroutes A5 et A31 et les quatre gares alentour, le déplacement sur le territoire autrement qu'en voiture est compliqué. Le périmètre du Parc national est complexe à lire. Les points d'accueil et d'information touristique sont en nombre insuffisants, et disposent d'une qualité de l'information hétérogène. La signalétique touristique est peu présente.*

La vocation touristique du Parc national est d'être la destination nationale de référence pour découvrir la forêt feuillue de plaine et sa grande faune sauvage. La création de cette destination unique, la notoriété de ce territoire sont à construire par une stratégie d'image forte et une approche sensible et intime du territoire. Le positionnement touristique s'établit autour de la promesse « le Parc national, un espace privilégié au cœur de la forêt pour vivre une aventure humaine autour du bien-être et du savoir-être ».

L'émergence de pôles de séjour et d'accueil interconnectés est le modèle de développement original retenu pour organiser le territoire. Il engage des collectifs d'acteurs locaux désireux de se structurer et de monter des projets touristiques.

La création du Parc national s'accompagne d'une hausse de la fréquentation touristique qui sera génératrice de retombées économiques dans les communes. La structuration et la qualification de l'offre touristique, en cohérence avec l'image qualitative des Parcs nationaux, est un facteur de réussite. Elle vise à développer une offre de produits touristiques complémentaires à l'existant, explorant à la fois tous les possibles de la forêt en lien avec le positionnement de « bien-être et savoir-être ».

La formation des professionnels du tourisme et la multiplication des points de contact avec les visiteurs, favorisent leur rôle de conseil et de prescripteur, générateur de retombées économiques locales. De même, la structuration d'itinéraires dédiés aux mobilités douces, est essentielle comme support de développement d'une offre de randonnées attractive. Des services inhérents à l'itinérance (location de vélos, transport de vélos et bagages, hébergements adaptés, etc.) sont à créer, afin de permettre la diffusion de la fréquentation et les échanges entre les pôles touristiques du territoire.

La mise en tourisme est une dynamique partenariale. Le Parc national est l'initiateur d'une dynamique de travail et d'image. Il s'attache à animer le collectif de partenaires touristiques.

[...]

**Mesure n°3.** Développer une stratégie d'accueil et de mobilité dans l'ensemble du Parc national

[...]

# Parc national de forêts

[...]

MESURE N°3. DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE D'ACCUEIL ET DE MOBILITÉ DANS L'ENSEMBLE DU PARC NATIONAL

**La structuration de l'accueil et de l'information touristique est un ressort du développement touristique. Elle doit se faire de façon partagée pour diffuser la fréquentation à l'échelle du territoire et accroître les retombées économiques auprès des prestataires locaux. Elle s'accompagne d'un travail sur le développement de l'éco-mobilité touristique par le développement et la valorisation d'une offre de randonnée et d'itinérance, et la mise en place d'une circulation douce entre les sites et pôles touristiques qui maillent le territoire.**

Dans le parc national, la multiplication des points de contact avec les visiteurs doit se faire de façon homogène et coordonnée. La disparition des commerces et services, dont souffrent de nombreuses communes du territoire, pousse à développer deux approches pour renforcer l'accueil et l'information touristique :

1) L'établissement public s'implique et renforce le réseau des offices de tourisme du territoire. Ce collectif s'assure de la cohérence de leurs outils de communication, de leur efficacité au regard des spécificités de ce territoire rural. À cette échelle, les partenaires structurent un réseau de « portes du Parc national ». Ces « Maisons du Parc national » sont localisées aux principaux points d'accès aux communes du Parc national depuis les principaux axes de communication (autoroutes, accès ferroviaires). Pour compléter le maillage des points d'information, des solutions novatrices sont expérimentées tels « l'accueil nomade » et « hors les murs », le déploiement du web mobile, etc.

2) Ce réseau de l'information touristique s'appuie sur des lieux alternatifs, de type cafés-restaurants multi-services, grâce au label « Bistrot de pays® ». Son principe repose sur la valorisation de l'attractivité territoriale, par le maintien de l'activité dans ces espaces d'accueil fragilisés. Souvent, ce sont les derniers commerces ouverts, grâce à une politique d'animations festives et culturelles et à la promotion des produits du terroir. Ainsi ces lieux participent au renforcement de l'identité locale et participent à l'accueil et à la diffusion de l'information touristique. En lien avec les agences départementales de développement touristique, l'établissement public s'attache à créer le réseau Bistrot de pays du Parc national, à l'animer et à le développer.

Dans le prolongement de l'action de structuration des pôles touristiques, un schéma d'éco-mobilité touristique est élaboré à l'échelle du parc national. En collaboration avec les collectivités locales impliquées dans la gestion du réseau routier, il vise prioritairement à connecter les pôles touristiques et à valoriser les richesses patrimoniales naturelle, culturelle et paysagère. Les axes structurants propices aux pratiques multiples dans le parc national sont identifiés. La requalification des anciennes voies ferrées reliant Bricon à Châtillon-sur-Seine, Vix à Is-sur-Tille et Brenne à Villars-Santenoge est une opportunité pour structurer un réseau de voies vertes notamment sur ces tracés et leurs abords et valoriser le patrimoine ferroviaire. L'établissement public mobilise sa capacité d'animation de projet pour coordonner les travaux sur les plans juridique, technique et financier.

En complément, une dynamique est lancée pour construire et commercialiser une offre de randonnée attractive. Elle concerne les activités pédestres, cyclistes ou équestres. En complément des itinéraires, il s'agit de proposer de nouveaux services, telles que la location de vélos et les infrastructures qui y sont associées (pistes cyclables, bornes de rechargement, accueils équestres, ...). L'établissement public assure la coordination avec les fédérations ou comités départementaux concernés. Il gère le logiciel « Géotreck » développé par la communauté des Parcs nationaux.

# Parc national de forêts

L'accueil des personnes handicapées est pris en compte de manière exemplaire dans les projets d'aménagement. L'établissement public s'appuie sur l'expérience du réseau des Parcs nationaux. À l'échéance de la charte, 3 à 4 produits touristiques spécifiques par parcours d'itinérance sur le territoire complètent l'offre de randonnée.

Une signalétique spécifique est déployée en lien avec les actions menées aux échelles départementales et intercommunales (Cf. Orientation 16).

## ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES
- pilote et coordonne des projets	- accueillent	État
- anime des réseaux	- portent des projets	Régions et Départements et leur développement touristique Communes
- accompagne techniquement et/ou financièrement	- accompagnent techniquement et /ou financièrement	Office du tourisme Gestionnaires autoroutiers et de

## EXEMPLES D'ACTIONS

- Réaliser un schéma d'éco-mobilité.
- Créer des voies vertes.
- Mettre en place un schéma d'accueil partagé sous l'égide des Offices de tourisme.
- Mettre en œuvre une signalétique touristique du Parc national

[...]

Pages 131, 135 et 136

Référence ID de l'article : #6303

Auteur : Tessa Vernier

Dernière mise à jour : 2020-08-03 10:49